

## **SEANCE du 28 juin 2011**

L'an deux mil onze, le vingt-huit du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GUIBET Jean-Noël, Maire.

**Conseillers présents :** Mme BEAUFILS Denise, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
M. LANDEAU Gérard, 2<sup>ème</sup> Adjoint.  
Mme LE BARON Nicole.  
MM. RIBOT Jean-Louis, LEROYER Stéphane, RIOU Philippe  
et LEGOUPIL Eric.

**Absents excusés :** M. KOUIDER Léon, absent, a donné pouvoir à GUIBET Jean-Noël.  
M. CORNIERES Franck, absent, a donné pouvoir à LEROYER Stéphane.  
Mme TAILPIED Bénédicte.

Lecture est faite du procès verbal de la séance précédente, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents et signé.

### **1. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Monsieur le Maire présente, pour avis, au Conseil Municipal le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du calvados présenté par Monsieur le Préfet aux membres de la commission départementale le lundi 30 mai dernier.

A la première question de M. le Préfet concernant l'intégration intercommunale, le Conseil Municipal approuve la carte actuelle en l'état.

A la seconde question, le Conseil Municipal estime qu'il n'y pas lieu de faire évoluer la situation.

S'agissant des syndicats intercommunaux ayant la compétence en alimentation en eau potable, le Conseil Municipal approuve la situation actuelle et décide qu'il n'y a pas lieu de regrouper les syndicats. Toutefois, une coopération intersyndicale doit être mise en place afin de fiabiliser la production en eau potable.

## **2. Enquête publique**

Le Maire informe les membres du Conseil qu'une enquête publique concernant l'épandage de boues aura lieu du 30 mai au 30 juin 2011 inclus.  
Un registre sera disponible en Mairie.

## **3. Convention Signalisation Police** (DCM n° 2011-06-13)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la délibération approuvant la convention initiale prise avec la Communauté de Communes de TREVIERES, pour l'achat de signalisations verticales de police par groupement de commandes est arrivée à son terme (période 2008-2010).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent que la dite convention soit prolongée pour une durée indéterminée.

## **4. Personnel Communal**

(DCM n° 2011-06-14)

Le Maire présente au Conseil un article de presse paru dans la Renaissance du Bessin du 24 courant et concernant l'adjoint technique de la commune. Il informe également le Conseil d'une convocation devant le tribunal correctionnel en date du 31 août 2011 à 16 heures.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour la désignation d'un avocat :

Considérant le vol avec destruction ou dégradation commis le 17 mai 2010 à l'encontre de la commune de MAISONS ;

Considérant la plainte, en date du 18 mai 2010, déposée par M. GUIBET Jean-Noël auprès de la gendarmerie de Port-en-Bessin, au nom de la commune ;

Considérant la nécessité pour la commune de se faire assister et représenter par un avocat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNER Maître DAZEL Caroline, avocate au barreau de Caen, pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire ;
- AUTORISER la signature d'une convention d'honoraires avec Me DAZEL (selon décret du 15/05/2007) ;
- AUTORISER le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la défense de la commune.

Un rendez-vous est fixé avec Me DAZEL le jeudi 21 juillet prochain.

## **5. INTERCOMMUNALITE**

La commission scolaire s'est réunie le 22 courant :

- Retard des travaux à l'école maternelle de TREVIERES,
- Début des travaux pour la place des bus à TREVIERES,
- Permis de construire déposé pour l'école de TOUR EN BESSIN (zone inondable),
- Le prix des cantines augmentera de 0.05 € à compter du 01/09/2011.
- Pas d'augmentation de prix pour les garderies.

Concernant le projet du centre aquatique inter-intercommunal, le site retenu est le « Hameau de Bellefontaine » à Bayeux.

Une visite au centre aquatique de Saint-Lô est prévue le 07/07/2011 à 9h30.

Le comité de pilotage est composé de 8 élus/Intercom.

Il est proposé la création d'un Syndicat mixte pour la gestion du centre aquatique.

## **6. SDEC & enfouissement des lignes**

Le Maire Présente au Conseil l'étude préliminaire pour l'effacement coordonné des réseaux lié à renforcement, réalisée par le Sdec énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve 2 projets présentés avec recours à l'étalement des charges sur 12 ans.

- Projet 1 retenu (DCM n° 2011-05-16) pour 132 734.47 € TTC, situé « Moulin Gérard – Damigny » avec une participation communale de 29 110.77 €.
- Projet 2 retenu (DCM n° 2011-05-17) pour 79 294.80 € TTC, situé « Moulin Gérard- Bas-Maisons » avec une participation communale de 34 705.32 €.
- Projet 3 non retenu pour 12 001.92 € TTC, situé « Moulin Gérard – Sablons ».

Compte tenu des participations communales, Le Conseil propose un autofinancement de 10 000.00 € sur chacun des 2 projets retenus.

## **7. LEGS** (DCM n° 2011-06-18)

Par testament olographe du 23/09/1994, Mme MADELAINE Huguette, née MEZERETTE, a désigné la commune de MAISONS (Calvados), légataire universelle de ses biens mobiliers (à l'exception de ses bijoux) et immobiliers, à charge pour la commune d'entretenir la tombe de son mari et la sienne au moins deux fois par an et pendant la durée de la concession.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- ACCEPTENT le legs de Mme MADELAINE Huguette,
- S'ENGAGENT à respecter les conditions fixées par Mme MADELAINE,
- AUTORISENT le Maire à procéder à tous les actes d'exécution du legs de Mme MADELAINE.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur RIBOT fait part au Conseil d'une altercation survenue lors du gala organisé par TOP RECRE alors que des parents indéclicats avaient garé leur véhicule dans son chemin privé. La capacité du parking de la salle semble insuffisante lors de certaines manifestations.